

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 AVRIL 2023

À BOCAPOLE, À BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

**Présents (12)** : Cécile VRIGNAUD, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Benoît SIMONNEAU, Dominique TRICOT

**Pouvoirs (1)** : Joëlle NAUD À Dominique PAQUEREAU,

**Absents (3)** : Joëlle NAUD, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

**Date de convocation** : 29-03-2023

**Secrétaire de séance** : Monsieur André GUILLERMIC

## FINANCES

### Approbation du compte de gestion

**Vu** l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le compte de gestion rendu par Monsieur le Comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12/2022 et, les recettes et dépenses au 31 décembre 2022 ;

**Vu** le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné ;

**Vu** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

Il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget de la régie, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2022.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2022 afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles, conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Le compte de gestion pour l'année 2022 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 054,69	905 507,89	908 562,58
Titres de recette émis (b)	1 812,75	823 616,26	825 429,01
Réductions de titres (c)		12 027,19	12 027,19
Recettes nettes (d = b - c)	1 812,75	811 589,07	813 401,82
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 054,69	905 507,89	908 562,58
Mandats émis (f)		895 583,68	895 583,68
Annulations de mandats (g)		38 858,61	38 858,61
Depenses nettes (h = f - g)		856 725,07	856 725,07
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	1 812,75		
(h - d) Déficit		45 136,00	43 323,25

**Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole, est invité à :**

- adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques ;
- arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2022 ;
- constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

Transmis en préfecture le **11 AVR. 2023**

Notifié ou publié le **11 AVR. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Régie Bocapole.,  
Marie JARRY

